

Question de grammaire : la phrase complexe

➤ Je reformule le sens : une ou plusieurs propositions ?

1. Une proposition ?

La proposition est un groupe de mots autour d'un verbe et qui a un sens

2. Phrase simple et phrase complexe ?

Une phrase simple est constituée d'un verbe.

Une phrase complexe est constituée d'au moins 2 verbes

➤ Je cherche comment sont reliées les propositions entre elles

- ✓ par **COORDINATION**: quand deux propositions autonomes sont reliées par une conjonction de coordination

On dit qu'elles sont coordonnées. Les propositions sont indépendantes.

- ✓ par **SUBORDINATION**

Une proposition est subordonnée à une autre proposition : on parle alors de proposition subordonnée et de proposition principale

a) Les propositions subordonnées relatives sont introduites par un pronom relatif (qui, quae, quod...)

b) Les propositions subordonnées conjonctives complétives sont introduites par (ut, ne, quod)

c) Les propositions subordonnées conjonctives circonstancielles sont introduites par une conjonction ou locution conjonctive

- **CCTemps** : ubi, ut, postquam, antequam, **cum**
= historique
- **CCCause** : **cum**, quia, quod = causatif
- **CCConséquence** : ut = consécutif
- **CCCondition** ou hypothèse : si
- **CCBut** : ut, ne, quo = finale
- **CCConcession** ou opposition : quanquam, ut, **cum** (bien que) = concessif

Attention à cum = ablatif : préposition, avec

d) Les propositions subordonnées interrogatives indirectes (question, doute, ignorance)

Les propositions subordonnées interrogatives indirectes sont introduites par un mot interrogatif : quomodo (comment), quando (quand)...

e) Les propositions subordonnées sans mot subordonnant :

- **les participiales** : ablatif absolu composé d'un nom et d'un participe à l'ablatif (attention le nom est sujet du verbe)

= l'ablatif absolu a pour fonction : CCT, CCCause, CCConcession, CCCondition. En traduction, on utilise très souvent un GN ou une conjonction pour préciser la circonstance.

- **les infinitives** : très courantes en latin, elles complètent des verbes de déclaration, d'opinion, de connaissance, de volonté ou des verbes impersonnels (dicitur : on dit ; creditur : on croit). Le sujet est à l'accusatif et le verbe à l'infinitif.

Elles sont des complétives sans mot subordonnant. En français elles sont traduites par une proposition subordonnée conjonctive complétive.